

# COMMUNE DE BIGUGLIA

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**Du 31 août 2020**

| NOMBRE DE MEMBRES |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| EN EXERCICE       | PRESENTS | VOTANTS |
| 29                | 22       | 29      |

L'an deux mille vingt, le trente et un août, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : Le 24 août 2020

Secrétaire de séance : TOMASI Noël

**Présents** : BELTRAN Muriel – BENIGNI Dominique – BENIGNI Patricia – CAPPELLARO Jérôme -EIDEL-GUIDICELLI Patrick – GAROBY Maria – GIABICONI Jean-Charles - GIGON Patrick – GIORDANO Pascale – LEONELLI François – LOPES-BARROSO Jessica – LUCCHETTI François-Marie – MACRI Thérèse – PINDUCCI Marjorie – RAO Frédéric – RACHID Moustapha - RISTICONI Georges – RISTICONI Jacqueline – SAROCCHI Marie-Noëlle - TOMASI Noël – TORRE Claudia – VALDRIGHI Jean-Pierre.

**Absents excusés** : ALBERGHI Arianne (donne pouvoir à BENIGNI Dominique) - CRUCIANI Christelle (donne pouvoir à RISTICONI Georges) – DEGERINE Antoine (donne pouvoir à TOMASI Noël) – MASSONI Marylin (donne pouvoir à GAROBY Maria) - OLIVESI Laetitia (donne pouvoir à EIDEL-GUIDICELLI Patrick) - POLI Paul (donne pouvoir à RAO Frédéric) — TOTH Pascale (donne pouvoir à PINDUCCI Marjorie)

### **Délibération N° 51 -31-08-20**

#### **Modification de la durée de temps de travail et de changement de filières d'emplois pour 7 agents communaux**

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il peut se prononcer pour la modification de la durée hebdomadaire de travail et la filière de 7 agents communaux en raison de la mise en place d'un nouvel organigramme d'une part et du souhait des agents concernés d'autre part.

Ainsi, vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits des communes,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations du fonctionnaire,

Vu le décret n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu que le Comité technique a émis un avis favorable à cela le 23 juillet 2020, il est donc demandé de procéder aux modifications suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20200911-51-31-08-2020-DE  
Date de télétransmission : 11/09/2020  
Date de réception préfecture : 11/09/2020

- Passage d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à 17h/semaine à celui d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à 35h/semaine
- Passage d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à 17h/semaine à celui d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à 35h/semaine
- Passage d'un emploi d'adjoint technique à 32h/semaine à celui d'adjoint administratif à 35h/semaine
- Passage d'un emploi d'adjoint technique à 20h/semaine à celui d'adjoint technique à 30h/semaine
- Passage d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à 17,5 heures/semaine à celui d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à 30h/semaine
- Passage d'un emploi d'adjoint technique à 20h/semaine à celui d'adjoint technique à 35h/semaine
- Passage d'un emploi d'adjoint technique à 12h/semaine à celui d'adjoint technique à 20h/semaine

Le conseil municipal ouï l'exposé de son Président à ce sujet et après avoir délibéré,

-Décide

De procéder aux modifications suivantes :

- Passage d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à 17h/semaine à celui d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à 35h/semaine
- Passage d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à 17h/semaine à celui d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à 35h/semaine
- Passage d'un emploi d'adjoint technique à 32h/semaine à celui d'adjoint administratif à 35h/semaine
- Passage d'un emploi d'adjoint technique à 20h/semaine à celui d'adjoint technique à 30h/semaine
- Passage d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à 17,5 heures/semaine à celui d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à 30h/semaine
- Passage d'un emploi d'adjoint technique à 20h/semaine à celui d'adjoint technique à 35h/semaine
- Passage d'un emploi d'adjoint technique à 12h/semaine à celui d'adjoint technique à 20h/semaine

D'inscrire les crédits correspondant au budget de la commune,

De modifier comme il se doit en adéquation avec la modification d'espèce le tableau des effectifs de la commune.

VOTE A L'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20200911-51-31-08-2020-DE  
Date de télétransmission : 11/09/2020  
Date de réception préfecture : 11/09/2020